



Conseil National Professionnel de radiologie et imagerie médicale (G4)

associe toutes les composantes de la radiologie française



Communiqué du G4 en date du 20 janvier 2021

Loi de Financement de la Sécurité Sociale LFSS 2021 Non abrogation de l'article 99 de la LFSS 2017

Le Conseil National Professionnel de Radiologie (G4) a pris acte du maintien des dispositions de l'article 99 de la loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 dans la loi 2020-1576 du 14 décembre de Financement de la Sécurité Sociale pour 2021.

Ainsi nous déplorons en particulier le maintien de l'article L162-1-9-1, qui permet au Directeur Général de l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie de procéder à la fixation unilatérale des tarifs en l'absence d'accord, et singulièrement le montant des forfaits techniques en imagerie radiologique lourde (TDM et IRM).

En 2018, Madame Agnès BUZYN, alors Ministre de la Santé, avait donné son accord pour supprimer cette disposition de l'article 99, et le Directeur Général de l'UNCAM de l'époque (M. Nicolas Revel) s'y était également engagé en contrepartie d'engagements sur la pertinence des examens d'imagerie.

L'imagerie médicale est au cœur de la prise en charge des patients, en ville comme à l'hôpital. Et les techniques d'imagerie radiologique moderne mises en œuvre par les radiologues permettent d'améliorer la pertinence tout au long des parcours de soins. L'accès à ces techniques pour tous les patients suppose leur juste valorisation.

Le Conseil National Professionnel de Radiologie considère que les efforts concrets des radiologues pour mettre en œuvre des mesures de pertinence et les économies en résultant n'ont pas été pris en compte, et que les tutelles n'ont pas respecté leurs engagements. Ces dispositions altèrent gravement le climat de confiance avec les pouvoirs publics que les radiologues estiment indispensable à toutes les constructions institutionnelles.

Pr Louis Boyer
Président du G4

Pr Jean-François Meder
Président de la SFR

Dr Jean-Philippe Masson
Président de la FNMR

Pr Jean-Michel Bartoli
Président du CERF

Dr Philippe Cart
Président du SRH